



Administration communale  
2873 Saulcy  
Tél. 032 433 41 30  
E-mail : secretariat@saulcy.ch

www.saulcy.ch



Saulcy, le 8 avril 2019

## Permis de construire

<b>COMMUNE</b>	Saulcy
<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>	Laurène Müller & Quentin Wermeille, Route de la Transjurane 13, 2855 Glovelier
<b>AUTEUR DU PROJET</b>	L'atelier 39, Rue du 1 <sup>er</sup> -Août 39, 2300 La Chaux-de-Fonds
<b>OUVRAGE</b>	Démolition de l'ancien stand de tir (bâtiment n° 1) et construction d'une maison familiale avec panneaux solaires en toiture, garage double, poêle, PAC int. et terrasse couverte
<b>LOCALISATION</b>	n° parcelle(s) 1391 surface(s) 1'594 m <sup>2</sup>
<b>rue, lieu-dit</b>	Sur les Cras / Haut des Côtes
<b>zone d'affectation</b> (selon le plan de zones)	Habitation HA
<b>dimensions</b>	longueur largeur hauteur hauteur totale existantes
- principales	12.65 m 12.30 m 9.20 m 10.20 m <input type="checkbox"/>
- sous-sol partiel	12.15 m 12.45 m 2.80 m 2.80 m <input type="checkbox"/>
<b>GENRE DE CONSTRUCTION</b>	Brique TC, isolation périphérique
<b>matériaux</b>	Crépi, teintes blanche et gris foncé
<b>façades</b>	
<b>toiture</b>	Maison : tuiles TC Joran coulissante, teinte gris-noir / Garage : fini gravier
<b>DEROGATION(S) REQUISE(S)</b>	Art. HA2 RCC – indice d'utilisation du sol, art. HA15 RCC - hauteur
<b>Lieu de dépôt public des plans et délai d'opposition</b>	Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 10 mai 2019 au secrétariat communal de Saulcy
	où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.
	Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).



## Réouverture du restaurant

Réouverture de l'hôtel Bellevue à Saulcy. Conformément à la loi sur les auberges, le conseil communal de Saulcy informe que Mme Delphine Pelletier prévoit l'ouverture de l'hôtel Bellevue à Saulcy. Les oppositions sont à adresser au conseil communal dans jusqu'au 2 mai 2019.

## Assemblée communale

Prochaine assemblée communale le lundi 6 mai 2019 à 20h00 à la salle communale.  
L'ordre du jour suivra.



## Information à la population

Comme vous avez certainement pu le lire dans la presse régionale, le Canton par le biais de son service de l'enseignement a décidé d'ouvrir une classe relais pour la prochaine rentrée scolaire. Triste de voir les infrastructures scolaires du village inutilisées depuis plusieurs années, le conseil communal s'est approché des responsables de la future classe afin de leur faire part des locaux disponibles au village. A la suite d'une procédure de sélection, c'est le projet de Saulcy qui a été retenu pour la mise en place de cette classe un peu particulière. Ci-dessous quelques mots de Madame Mateille, responsable de la section pédagogie spécialisée au Canton concernant cette classe :

### La classe relais.

Le Département de la formation, de la culture et des sports et le Service de l'Enseignement, après concertation avec le conseil communal, ont choisi Saulcy pour l'implantation de la future classe relais. Cette dernière verra le jour en août 2019.

Les élèves placés dans cette classe connaissent des difficultés scolaires et comportementales. Le placement dans la structure relais doit permettre aux élèves de résoudre leurs problèmes pour regagner le plus tôt possible la classe ordinaire.

Accompagnés de l'enseignant et de l'éducateur, les élèves prendront leur repas de midi dans la salle communale du village. L'arrivée de ces élèves offrira une nouvelle vie à l'école du village.



## Ramassage du vieux fer

Une benne sera mise à disposition sur la place en dessus du cimetière, **du lundi 20 mai à partir de 17h00 au vendredi matin 24 mai 2019 jusqu'à 12h00.**

***Un 2<sup>ème</sup> ramassage sera effectué dans le courant du mois d'octobre.***

Nous vous demandons de faire en sorte que les alentours restent propres ; seule la ferraille sera évacuée.



Le Conseil communal